UN LIVRE POUR TOUS

Le *Mémento Larousse* est une véritable encyclopédie de la vie pratique. Englobant sous une forme méthodique et substantielle tous les matériaux d'une solide instruction, il ne s'en tient pas aux programmes scolaires. Il a cette originalité de faire place, à côté de la partie purement intellectuelle, à une foule de notions de la vie usuelle qu'on ne trouverait réunies nulle part ailleurs. Il forme ainsi un tout d'une exceptionnelle valeur pratique, un véritable *vade-mecum*.

Le *Mémento Larousse*, un élégant volume relié, est en vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 21, Grande-Rue, au prix de 5 francs.

SAVON DU CONGO *hors concours 1900 produits hygiéniques*

Chronique Locale

ROUBAIX

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

AVIS. — La période d'inscription sur les listes électorales a été ouverte vendredi, 2 janvier, et sera close le 4 février à minuit.

Tous les jeunes gens qui auront vingt et un ans, avant le 1er avril prochain, et qui ont subi ou subiront prochainement le sort à Roubaix, seront inscrits d'office, sans démarches de leur part.

Les personnes qui sont venues se fixer depuis peu dans notre ville, les naturalisés et les réintégrés dans la qualité de Français doivent eux-mêmes réclamer leur inscription ou la faire réclamer par un électeur déjà inscrit.

Les conditions requises sont les suivantes : Etre Français et majeur, (21 ans), avant le 1er avril prochain ; avoir six mois de *résidence* à Roubaix, pour le 31 mars 1903, ou à défaut de six mois de résidence, avoir établi son *domicile* à Roubaix, par une déclaration faite au bureau de la population.

Les fils de Belges nés en France avant le 1er avril 1882, peuvent aussi demander leur inscription sur la liste électorale.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Voici l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal qui aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 9 janvier à 8 heures et demie très précises du soir :

Communications de l'Administration. — 1. 1re session extraordinaire : ouverture; nomination du secrétaire. — 2. Procès-verbal : séance du 9 décembre 1902; approbation. — 3. Personnel de la police : renouvellement des uniformes; livraison de drap; autorisation de traiter de gré à gré. Livraison et confection d'effets; adjudication; cahier des charges; approbation. — 4. Assistance publique : Bureau de bienfaisance; gestion du receveur intérimaire; compte; approbation. — 5. Id. : crèche de la rue de l'Epeule; renouvellement du bail; approbation. — 6. Cantonniers : distribution d'eau potable; affaire Morel; autorisation de défendre. — 7. Bâtiments communaux : assurance contre l'incendie; avenants d'augmentation; approbation. — 8. Id. : assurance contre l'incendie; rédaction d'une police concernant le Service des eaux. — 9. Voirie municipale : avenue Linné; construction d'un aqueduc; procès-verbal de réception définitive; approbation. — 10. Id. : égoût collecteur; construction d'un garde-corps; procès-verbal de réception définitive; approbation. — 11. Id. : rue Bourdaloue; incorporation de terrain; rectification. — 12. Cours publics : M. E. Demory, professeur d'anglais; demande d'augmentation de traitement. — 13. Secours et subsides : exposition canine; le Club Saint-Hubert de Lille; demande de subside. — 14. Id. : Mlle Duprez Hortense, élève au Conservatoire national de musique; demande de bourse. — 15. Service militaire : soutiens de famille; avis du Conseil municipal.

Rapports des Commissions. — 1. Exercice 1903 : budget primitif; discussion. (M. A. Rousseau). — 2. Voirie municipale : ébauage des rues; enlèvement des immondices; projet de mise en adjudication; cahier des charges (M. A. Bayart). — 3. Id. : nourriture des chevaux; fourniture de sonnes; marchés de gré à gré. (M. L. Ferret). — 4. Id. : dénomination de rues et numérotage de maisons; fourniture de plaques; autorisation de traiter de gré à gré. (M. F. Fauvarque). — 5. Bâtiments communaux : ancien Collège; projet de transfert de l'Institut Turget. (M. A. Bayart). — 6. Id. : Palais de Justice; projet de transfert de la salle d'audience du Conseil de Prud'hommes; appropriations diverses. (M. C. Delegrace).

LA VIE RELIGIEUSE A ROUBAIX EN 1902.— Voici la suite des renseignements que nous avons déjà publiés sur la statistique religieuse pour l'année 1902 :

Dans la paroisse du Sacré-Cœur, il y a eu : 398 baptêmes, 133 mariages et 290 enterrements.

A Sainte-Elisabeth : 510 baptêmes, 188 mariages et 338 enterrements.

Au Saint-Rédempteur : 366 baptêmes, 128 mariages et 194 enterrements.

Au Saint-Sépulcre : 351 baptêmes, 120 mariages et 172 enterrements.

A Saint-Antoine : 114 baptêmes, 51 mariages et 57 enterrements.

A Saint-Joseph : 390 baptêmes, 139 mariages et 228 enterrements.

A Saint-Jean-Baptiste : 127 baptêmes, 22 mariages et 119 enterrements.

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE ENTRE ROUBAIX-TOURCOING ET FOURMIES. — Le service téléphonique entre Roubaix-Tourcoing et Fourmies donnant toujours lieu à un grand nombre de plaintes, la société industrielle de Fourmies s'en est faite l'organe officiel et son président a été exposer à M. le Directeur des postes et télégraphes du Nord les doléances des abonnés.

Ce fonctionnaire, tout en promettant de remédier dans la mesure du possible aux défectuosités du service, a fait remarquer qu'un seul fil était insuffisant pour le grand nombre de communications demandées entre les trois villes et a préconisé, comme remède, l'établissement d'un deuxième circuit, dont le coût total serait de 34.450 francs, à avancer par les intéressés et à rembourser ensuite par l'Etat, comme cela a été pratiqué antérieurement.

LA « FÊTE DES ROIS » a été célébrée, lundi soir, l'Ille le sera plus encore, peut-être, dimanche prochain. C'est bien une fête populaire, car il est peu de maisons, riches ou pauvres, où l'on ne « tire les rois », en rompant le gâteau traditionnel. C'est toujours aussi et surtout une fête de famille.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Semaine du 29 décembre 1902 au 4 janvier 1903. Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 1272; enfants, 768 ; total, 2040.

Don reçu : De la Société de Secours Mutuels « Le Pain Quotidien », 50 kilos de pain blanc.

UN DRAME AU VITRIOL, qui, heureusement, n'a pas fait de victime, s'est déroulé rue de Cassel.

Une ouvrière piquûrière, Anna Delcroix, âgée de 20 ans, qui demeure rue de la Makellerie, 12, venait d'être délaissée par son ami, avec qui elle entretenait des relations depuis dix mois, lorsqu'elle s'aperçut qu'elle allait être mère. Elle résolut alors de se venger.

La jeune fille se procura du vitriol et, mercredi dernier, elle alla se poster près du domicile de son ancien ami, Arthur Lecat, employé, âgé de 18 ans, demeurant rue de Cassel. Vers midi, le jeune homme arriva, revenant chez lui pour dîner. Anna Delcroix courut aussitôt sur lui et lui lança à la tête le liquide corrosif. Arthur Lecat put se détourner à temps et ne reçut que quelques gouttes de vitriol sur le poignet et sur la main droite. Son pardessus a été brûlé dans le dos.

Les brûlures qu'il porte à la main sont insignifiantes. Après quelques hésitations, il s'est décidé à déposer une plainte contre Anna Delcroix entre les mains de M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement. Ce dernier a interrogé l'inculpée, puis, le flagrant délit n'existant plus, il l'a laissée en liberté, après avoir rédigé un rapport à sa charge.

UNE BRUTALE AGRESSION. — Un mécanicien, Henri Koninck, âgé de 26 ans, demeurant rue Newton, 48, passant, dimanche soir, vers huit heures et demie, rue des Longues-Haies, fit la rencontre d'un trieur de laines, Albert Prouvost, 21 ans, rue des Longues-Haies, 347, avec qui il avait eu jadis des démêlés.

Henri Koninck se jeta sur Albert Prouvost et lui asséna sur la tête un violent coup de bâton qui lui a fait une grave blessure à l'œil gauche. Le coup a été donné si brutalement, que le bâton s'est brisé.

M. Prud'homme, commissaire de police de permanence, a fait arrêter l'agresseur et l'a interrogé, lundi matin.

LES VOLS. — Dans la soirée de dimanche, pendant que M. et Mme Ruisschaert, épiciers, rue Fourcroy, 14, se trouvaient dans l'arrière-boutique, des malfaiteurs ont pénétré dans le magasin et ont dérobé une motte de beurre pesant sept kilos, qui se trouvait sur le comptoir.

Ce n'est que peu après que M. Ruisschaert, en allant servir une cliente, a constaté le vol. Il a déposé une plainte à la police.

— Des malfaiteurs ont pénétré, à l'aide d'une fausse-clef, durant la nuit de dimanche à lundi, dans un estaminet inhabité depuis trois semaines, rue Lacroix, 107, qui est la propriété de M. Quint, brasseur. C'est lundi matin que la police, passant en face de cette maison, a remarqué que la porte en était ouverte. Mais les voleurs n'avaient rien trouvé qui fût à leur goût, car rien n'a disparu.

— Lundi matin, vers sept heures, un inconnu a dérobé une paire de chaussures valant 12 fr. 50 dans le magasin de M. Louis Picard, cordonnier, rue de la Vigne, 90. M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement, a reçu la plainte de l'intéressé.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Dans la soirée de dimanche, vers onze heures, un graisseur, François Verbeck, 45 ans, demeurant quai de Gravelines, 18, s'est jeté dans le canal, quai de Dunkerque.

L'agent de police Leclercq, de service au poste du Pont-Morel, qui avait été informé de cette tentative de suicide, s'est rendu immédiatement près du canal et a porté secours au désespéré, qu'il est parvenu à retirer de l'eau à l'aide d'une corde.

François Verbeck a déclaré qu'il avait voulu se donner la mort pour mettre fin à des chagrins intimes.

NE PAS CONFONDRE. — Mme Arthur Minnens, née Rosalie Six, demeurant rue du Fontenoy, 168, nous prie de dire qu'elle n'a rien de commun avec Léa Six, condamnée, samedi, par le Tribunal correctionnel de Lille pour mauvais traitements exercés sur son enfant.

FORMODOL le meilleur **DENTIFRICE** Approuvé par l'Institut Dentaire. EXIGER PARTOUT

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de feutrage de M. Léon Allart et Cie, Bruno Autoen, 48 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé à l'épaule droite, en portant une pièce de tissu. Dix jours de repos.

— A l'atelier d'apprêt de MM. Roussel-Desrousseaux, un doseur, François Meuret, 52, rue Saint-Amand, s'est blessé à la jambe droite, en tombant. Quelques jours de repos.

— Un tisserand de M. Henri Augem, façonnier, Léonard Dubois, 52 ans, rue de Lannoy, s'est blessé à l'auriculaire gauche en soulevant une chaîne à son métier. Huit jours de repos.

— A la filature de M. Watine-Delaoutre, un rattacheur, Henri Defoin, 35 ans, rue du Pain-Rompu, à Tourcoing, a été blessé au bras gauche en tombant. Six jours de repos.

— Une tisserande de MM. François Roussel père et fils, fabricants, Marie Catteau, 35 ans, rue de Gênes, a été blessée au pied droit par la chute d'un poids de son métier. Six jours de repos.

— Un tisserand de M. F. Vanoutryve, fabricant, Germain Martinage, 51 ans, rue Pasteur, a été blessé à l'œil droit par une pioche d'ensouple. Trois semaines de repos.

— A la société Electrique du Nord, le concierge, Adolphe Daenens, 37 ans, rue Voltaire, s'est blessé l'index droit en nettoyant les bureaux. Dix jours de repos.

— Un peintre de M. A. Dragora, entrepreneur, Henri Tiberghien, 20 ans, rue des Longues-Haies, s'est blessé à l'arcade sourcilière droite en tombant. Quinze jours de repos.

TROUVAILLES. — Une montre en argent avec chaîne en doublé, a été déposée par erreur chez M. Pierre Bayart, cabaretier à l'enseigne : *Au Petit Barbier*, rue Darbo. Le propriétaire peut réclamer ces objets à cette adresse.

ENTERREMENTS DU MARDI 6 JANVIER. — M. Pierre Delannoy, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — Mme veuve J.-B. Potage, née Romaine Tullola, neuf heures, église Notre-Dame. — M. Louis Boussemart, neuf heures et demie, église du Sart, au Breucq.

A LA PARISIENNE, Robes et Manteaux. — Costumes tailleur et fantaisie sur mesure depuis 90 fr. Dernières nouveautés. — 98 bis, Grande-Rue.

CROIX

VOL A L'HOSPICE. — Dans la nuit du 4 au 5 janvier, sept poules et un coq d'une valeur de trente francs ont été volés dans les dépendances de l'Hospice. La police informe.

WASQUEHAL

COMMISSAIRES-REPARTITEURS. — Par arrêté préfectoral sont nommés commissaires-répartiteurs des contributions directes pour l'année 1903 :

Titulaires résidents : MM. Louis Destailleur, Rogez-Couvreur, Daniel, Leveugle père. — Non résidents : MM. Louis Agache-Delcroix, à Croix; François Charlet, à Flers. — Suppléants résidents : MM. Napoléon Detailleur, Auguste Foreau, François Hoorneman. — Non résidents : MM. Raquet, à Croix; J.-B. Desrumaux-Barenne, à Marcq-en-Barœul.

LANNOY

FLERS

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1902.— Il a été enregistré à l'état-civil de Flers (section du Breucq), pour l'année 1902 : 57 naissances; 24 décès; 16 mariages.

LEERS

LA FRAUDE. — Dans la soirée de dimanche, vers cinq heures et demie, les préposés des douanes J.-B. Sauvagez et François Ponch, attachés au bureau de Leers, ont arrêté, au sentier Bataille, deux jeunes ouvrières bâcleuses de Roubaix, Elisa Senforeau, âgée de 17 ans, demeurant boulevard de Strasbourg, 6, et Léonie Landrieux, 20 ans, demeurant rue Magenta, 5, qui étaient porteuses de 192 boîtes d'allumettes chimiques en bois représentant une valeur de 80 fr. Les allumettes ont été incinérées immédiatement et les fraudeuses dirigées sur la gendarmerie de Lannoy.

HEM

LA REVISION DES LISTES ÉLECTORALES POUR 1903. — Par arrêté préfectoral, M. Arthur Denonne, est délégué comme représentant l'administration pour faire partie de la Commission chargée de procéder à la révision de la liste électorale de la commune d'Hem.

ANNAPPES

LA STATISTIQUE ANNUELLE DE L'ETAT-CIVIL. — Voici comment se répartissent les actes inscrits à l'état-civil en 1902 :

Il y a eu 68 naissances : 57 légitimes, 33 pour le sexe masculin et 24 pour le sexe féminin; 11 naissances illégitimes, 10 pour le sexe masculin et 1 pour le sexe féminin. — 17 mariages ont été contractés : 15 entre célibataires; 1 entre célibataire et veuve; 1 entre veuf et divorcée. — Les décès se sont élevés à 51 : Du sexe masculin : 13 célibataires, 10 mariés et 6 veufs; du sexe féminin : 12 célibataires, 5 mariées et 5 veuves. — Il y a eu 4 enfants mort-nés.

CYSOING

L'ETAT-CIVIL EN 1902. — Ont été portés sur les registres de l'état-civil, pendant l'année 1902 : 85 naissances, 67 décès et 22 mariages.

LES OPÉRATIONS DU TIRAGE AU SORT auront lieu, à Cysoing, pour les conscrits du canton, le 22 janvier, à deux heures un quart.

LA MENDICITÉ. — Les gendarmes de Cysoing ont arrêté quatre mendiants : Auguste Colin, 33 ans, originaire de la Meurthe-et-Moselle; Léon Lépinay, 27 ans, de Magny-le-Désert, dans l'Orne; Louis Bouquet, 19 ans, originaire de Lille; Jacques Toulon, 52 ans, originaire de Coulommiers. Tous quatre étaient sans domicile fixe. Les deux premiers, arrêtés dans la journée de dimanche, ont été conduits à Lille lundi matin. Les deux autres, arrêtés lundi, seront transférés à Lille, ce matin.

TEMPLEUVE

UN SOLDAT ARRÊTÉ POUR ABSENCE ILLEGALE. — Un soldat du 15e régiment d'artillerie, en garnison à Douai, Alphonse Bataille, âgé de 23 ans, a été arrêté par les gendarmes de Cysoing au moment où il se disposait à prendre le train à Templeuve. Alphonse Bataille, qui est originaire de cette dernière localité, était illégalement absent de son corps. Il a été ramené à Douai par la gendarmerie.

PIANOS

de toutes marques et de tous styles en magasin. — Le Zonophone, le Gramophone, dernières créations les plus parfaites des machines parlantes. Seul dépositaire. Lutheries. Instruments cuivres et bois. Abonnement à la *Lecture musicale*. Location. Accords. Réparations. — Ancienne Maison Duquesne-Buyck. G. Cousart, élève de Pleyel, successeur, 8, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 10073

TOURCOING

VOLS DE NUMÉRAIRE AU LYCÉE. — *Le voleur pris en flagrant délit. — Son arrestation.* — Lundi matin, l'Administration du Lycée faisait prévenir M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement, qu'un voleur venait d'être arrêté dans l'établissement, et demandait des agents pour l'emmener. Il s'agissait du veilleur de nuit, Gustave Verschelde, âgé de 20 ans, sujet belge. Voici dans quelles circonstances ce domestique s'est fait prendre. Le personnel de service du Lycée comprend un grand nombre de garçons, plus un garçon de bureau et un veilleur. Or, il y a deux mois, un des garçons se plaignait d'un vol de 20 francs qui avait été commis à son préjudice, puis, quelques jours après, d'un autre de 25 francs. Le chef-cuisinier se voyait ensuite enlever 20 francs, puis M. Vaubockstael était volé d'une somme de 10 fr. enfermée dans sa malle. L'administration s'émut de ces vols et ouvrit une enquête qui resta sans résultats. Les choses en étaient là, lorsqu'il y a quinze jours, M. Chautret, sous-économe, constatait la disparition d'une somme de dix fr. enfermée dans son bureau. Or, pour commettre ce vol, il fallait avoir une clef de sûreté pour la porte du bureau et une autre pour le tiroir contenant l'argent.

Dans la nuit du 31 décembre, un second vol fut commis dans le même bureau. M. Chautret avait classé des sommes diverses pour des paiements à faire. Lorsqu'au matin, il voulut ouvrir le tiroir, pour payer un expéditeur, il éprouva une certaine difficulté, et, l'ayant ouvert après quelques essais, il constata la disparition d'une somme de 40 francs composée d'une pièce de vingt francs et de quatre pièces de cinq francs. Cet situation ne pouvait plus durer et il fallait à tout prix s'emparer de l'auteur de tous ces larcins.

Après en avoir conféré avec l'Administration, M. Chautret décida d'établir une surveillance. Il installa alors dans une pièce voisine, le garçon de bureau, Henri Lemain, afin de pouvoir être plus près. Cette surveillance eut un résultat dans la nuit de dimanche à lundi. Lemain était aux écoutes lorsqu'il entendit du bruit, aussitôt il alluma sa lanterne et fit irruption dans le bureau. Il se trouva en présence de Verschelde qui avait retiré le tiroir et n'ayant rien trouvé (l'argent avait été enlevé par M. Chautret), fouillait un portefeuille qu'il supposait contenir des billets de banque. Lemain lui ayant demandé ce qu'il faisait là, Verchelde, interloqué, finit par lui répondre : « T'es là ? Je ne te croyais pas rentré. » Pendant que l'on gardait l'inculpé à vue, M. Chautret était informé et venait l'interroger. Il ne put dire pourquoi il fouillait le tiroir du bureau. Gardé par deux garçons jusqu'au matin, Verscheldе fut remis entre les mains de M. Proix, commissaire de police qui ouvrit son enquête, et fit subir un interrogatoire au prisonnier. Quoiqu'ayant été trouvé porteur de deux clefs, l'une ouvrant la porte du bureau, l'autre ouvrant le tiroir, l'inculpé a nié être l'auteur du vol et expliqué sa présence dans le bureau, en disant qu'il avait entendu du bruit, ce qui l'avait engagé à descendre, sa tournée terminée. L'instruction de cette affaire a duré toute la journée de lundi, et Verscheldе a été écroué. L'inculpé est entré au Lycée au mois d'août 1901, il est l'aîné de sept enfants et appartient à une famille d'honnêtes ouvriers. On ne sait au juste ce qui a pu le pousser à commettre ces vols. Cependant, on suppose que c'était pour procurer de l'argent à une femme avec laquelle on l'a rencontré souvent. L'enquête établira ce fait.

UNE DESCENTE DU PARQUET. — Lundi matin, le Parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Tourcoing par le train de 10 heures 31. Les magistrats se sont rendus directement à l'Hôtel-Dieu. Il s'agissait de l'affaire de violences de Roncq au cours de laquelle, Charles Catteau avait été frappé à la tête de coups de bouteilles et de couvercle de poêle par Adolphe Vauwalleghem et Henri Moens. Après avoir entendu Charles Catteau, qui est soigné à l'Hôtel-Dieu, les magistrats ont regagné Lille par le train de 11 heures 42. L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible.

ARRESTATION POUR VOL D'UNE MONTRE. — Dans la journée de lundi, M. Delattre, commissaire de police du deuxième arrondissement, a mis en état d'arrestation, une jeune fille de 20 ans, Marguerite-Marie Vandewalle, moulineuse, demeurant chez Mme Tjobelle, cabaretière, rue d'Alexandre, 31. Cette fille est inculpée du vol d'une montre en argent et d'un mouchoir au préjudice de Mme Tjobelle. C'est dimanche soir que cette dernière a porté plainte et requis un agent qui a conduit la jeune fille au poste central. Ce n'est que lundi matin que l'enquête a été ouverte. Après interrogatoire, Marguerite Vandewalle a été écrouée.

UN ACTE DE MAUVAIS GRÉ. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un pavé a été jeté dans une glace de la vitrine de M. Desurmont, fabricant de meubles, rue de Tournai. La glace qui a trois mètres de haut, a été brisée. Les auteurs de cet acte de mauvais gré sont inconnus. Plainte a été déposée, une enquête est ouverte.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Herbaux, maréchal-ferrant, rue du Calvaire, un frappeur, Henri Delgatte, 16 ans, demeurant rue du Touquet, a eu l'avant-bras et le poignet droite écrasés entre un mur et un cheval qu'il ferrait. M. le docteur Dewyn a constaté des contusions et a prescrit un repos de quinze jours au blessé.

— Jules Vandendriche, 17 ans, aide-couvreur, chez M. Beaucarne, a glissé dans une gouttière et, en voulant se retenir, a passé l'avant-bras droit dans une vitre. Il en est résulté une plaie dont la guérison demandera un mois. M. le docteur Decherf a soigné le blessé.

— A la boulangerie *La Mutualité*, un garçon, Pierre Vandermersch, s'est blessé à la main droite en levant un panier de pâte. M. le docteur Fichaux a constaté une synovite dont la guérison demandera huit jours.

— Un rameur de la maison Tiberghien frères, Désiré Vanstembrughe, 16 ans, a eu la main droite prise et contusionnée entre les rouleaux d'une sécheuse. Un repos de huit jours lui a été ordonné par M. le docteur Bernard.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de lundi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Huîtres, 600; beurre, 17 kil.; choux-fleurs, 100; endives, 400.

HALLUIN

UNE BRUTALE AGRESSION. — Dans la soirée de dimanche, vers neuf heures et demie, une affaire grave de violences s'est produite rue de Lanesches. Un tisserand, M. Charles Saver, en sortant de l'estaminet Castelain, fut suivi d'un jeune homme de 23 ans, Paul Broutin, qui l'insulta, le traitant de «mouchard de chez Wallaert». A peine M. Saver avait-il répondu, que Broutin se jeta brutalement sur lui, le terrassa et lui porta des coups. Des témoins intervinrent et réussirent à tirer le malheureux des mains de son agresseur. M. Saver porte la trace de nombreux coups; il a l'épaule gauche fracturée et une côte enfoncée. M. le docteur Mahieu, qui lui a donné des soins estime que le blessé sera dans l'impossibilité de travailler d'ici vingt jours. Paul Broutin a été arrêté.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

UNE DISTINCTION. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Désiré Ducarin, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur sur la proposition du Ministre du Commerce. Depuis une douzaine d'années M. Ducarin est à la tête d'une importante fabrication de tissus, occupant plus de trois cents ouvriers. Il jouit dans Comines d'une grande considération; aussi les félicitations sont-elles arrivées nombreuses au nouveau Légionnaire.

LA VARIOLE. — La semaine dernière, un décès, causé par la variole, émotionnait les habitants du quartier de la rue de la Chaîne. Pour ne pas propager l'émotion, on nous avait priés de ne pas relater le fait, quoique celui-ci fut suivi d'un incident digne d'être connu. Nous ne sommes plus aujourd'hui, tenus à la même réserve, un de nos confrères venant de le faire connaître à ses lecteurs. Le malheureux venait d'expirer et personne ne voulait l'ensevelir, lorsque M. l'abbé M..., vicaire de la paroisse, fut averti de ce qui se passait. N'écoutant que le devoir, ce digne ecclésiastique se rendit chez le défunt et avec un dévouement au-dessus de tout éloge entreprit une tâche devant laquelle d'autres avaient reculé.

LES CONSEQUENCES DE L'IVRESSE. — Dimanche soir, vers neuf heures, M. Possoz, père, se trouvait attablé au café de l'Industrie, rue de Quesnoy, avec plusieurs consommateurs, parmi lesquels était M. Charles Vanstenkiste, avec qui il entama une discussion au sujet des fêtes annuelles qui se donnent dans ce quartier, tous deux faisant partie de la commission organisatrice. Au cours de cette discussion, le fils de M. Possoz, Jean, âgé de 20 ans, fit son apparition dans le café en état d'ivresse et prit fait et cause pour son père. Craignant que la discussion ne dégénérât en rixe, le cafetier fit sortir le jeune homme, mais celui-ci s'en prit aussitôt aux carreaux de vitre qu'il fit voler en éclats. Au paroxisme de la colère, Jean Possoz retourna chez lui et revint armé d'un vieux fusil avec lequel il menaça de mort M. Vanstenkiste, s'il sortait du café. Le père du jeune homme réussit à le ramener chez lui, mais celui-ci parvint une seconde fois à tromper sa surveillance. Jean sortit avec un tisonnier, qui, disait-il, devait servir pour tuer quiconque l'approcherait. Pour éviter de se rencontrer avec le jeune homme, M. Vanstepkiste se réfugia chez M. Prosper Simon, habitant même rue, pendant que Jean Possoz continuait à mener du tapage en face du café. Au même moment, MM. Eugène Dupire, âgé de 19 ans, et Henri Mespaul, 20 ans, vinrent à passer et sans provocation de leur part, Jean Possos leur porta plusieurs coups de tisonnier. C'est grâce à l'intervention de passants, que les jeunes gens ne furent pas sérieusement blessés et que Possoz fut désarmé et contraint de retourner chez lui. Il sera poursuivi pour ivresse, bris de clôture, tapage nocturne, coups et menaces de mort.

LES EPAVES. — Il a été trouvé par le chef de train dans le chemin de fer allant de Lille à Comines et partant à 1 heures 50, un porte-monnaie contenant une certaine somme. Le porte-monnaie a été remis au chef de la gare de Lille à qui l'intéressé pour le réclamer.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

LILLE

LA CONFÉRENCE DE M. BRUNETIÈRE.— Nous avons annoncé que les Unions de la Paix Sociale du Nord tiendraient, le dimanche 18 janvier, à trois heures, une séance solennelle à l'Hippodrome de Lille, avec le concours de M. Ferdinand Brunetière, de l'Académie Française. L'éminent académicien prononcera un important discours sur les *Droits de l'enfant* et la *Liberté d'enseignement*.

L'entrée de l'Hippodrome sera accessible à toute personne disposant d'une carte spéciale, que l'on peut se procurer à l'Office central des Œuvres sociales et charitables, rue du Vieil-Abreuvoir, 32, à Roubaix, et rue Verte-Feuille, 8, à Tourcoing.

Des places pourront être retenues, moyennant le versement de *un franc* par place, en s'adressant à l'Office central. A l'issue de la conférence de M. Brunetière, et sous sa présidence, un banquet aura lieu à sept heures à l'*Hôtel de l'Europe*, à Lille.

Le prix de la souscription est fixée à 10 francs. Prière de répondre avant le 10 janvier, au siège de l'Office central, à Roubaix ou à Tourcoing.

UNE CONFERENCE DU LIEUTENANT AVON A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Le lieutenant de spahis soudanais, Camille Avon, fils du général commandant la 1re brigade d'infanterie, a fait, dimanche, une très intéressante conférence sur le sujet suivant : *Du Congo au Tchad*. Il a obtenu un très grand succès.

L'ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE VIANDE a fait, cette semaine, une nouvelle distribution de 1.000 bons de bouillon, de 1.000 bons de légumes, de 1.000 bons de viande dont 800 ont été remis à l'assistance privée et 200 au Bureau de bienfaisance.

Ceux des habitants qui auraient quelque situation particulière à recommander, sont priés de vouloir bien adresser toutes les indications nécessaires à ce sujet, 47, rue de Paris, ou 20, rue de Bouvines, à Lille. Le premier tirage de la tombola organisée au profit de cette œuvre aura lieu le 10 janvier courant. Il comprendra comme premier lot, 5 obligations foncières de 100 francs l'une; second lot, 4 obligations foncières de 100 francs l'une; troisième lot, 2 obligations foncières de 100 francs l'une; quatrième lot, 1 obligation foncière de 100 francs; cinquième lot, 1 obligation foncière de 100 francs, et 495 autres lots divers.

Le second tirage qui est fixé au 31 janvier courant comprendra comme : premier lot, 10 obligations foncières de 100 fr. l'une; second lot, 3 obligations foncières de 100 fr. l'une; troisième lot, 2 obligations foncières de 100 fr. l'une; quatrième lot, 1 obligation foncière de 100 fr.; cinquième lot, 1 obligation foncière de 100 fr., et 995 autres lots divers.

Les lots non réclamés du premier tirage seront ajoutés à ceux du second tirage. Des billets sont encore en vente chez les débitants de tabac et les principaux coiffeurs de Lille, Roubaix, Tourcoing, et des communes environnantes.

UN GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY. — Un grave accident s'est produit, lundi matin, vers six heures. M. Alexandre Dolemasure, âgé de 78 ans, cocher de place, demeurant rue de l'Arbrisseau, 19, débouchait de la rue Jeanne-d'Arc et voulait traverser le boulevard de la Liberté. A ce moment arrivait un tramway électrique qui tamponna le fiacre, qui fut réduit en miettes. Le cheval ne fut pas blessé, mais le cocher eut l'épaule luxée et a dû être transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, après avoir reçu les soins de M. le docteur Vandeputte. La police a ouvert une enquête sur cet accident.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 5 janvier

Présidence de M. Sée, vice-président

INCORRIGIBLE. — Voici la quatrième fois qu'Achille Ladessous, noyauteur à Tourcoing, est traduit en police correctionnelle, et il n'a que 19 ans. Le 31 décembre dernier, il s'est rendu coupable d'une assez grave escroquerie. Il se rendit chez Mme Rosalie Matnys, femme Derbaudringhien, rue du Clinquet, et lui déclara qu'il venait, de la part de son fils Pierre, contremaître, chercher des vêtements dont il avait besoin. Sans défiance, Mme Derbaudringhien lui remit un pardessus, un veston, un gilet, le tout d'une valeur de 100 francs. Ladessous est condamné à 3 mois et 1 jour de prison.

GRAVE AFFAIRE DE FRAUDE. — Deux gendarmes passaient le 27 décembre dernier, vers 1 heure ½ du soir, dans la rue Sébastopol, à Roubaix; ils avisèrent une bande de quatre jeunes gens, porteurs de ballots d'apparence suspecte et qui augmentèrent encore les soupçons en prenant la fuite dès qu'ils virent les agents de l'autorité se diriger vers eux. Les gendarmes les poursuivirent; ils retrouvèrent l'un d'entre eux à la porte de M. Bertrand, vétérinaire, rue des Fabricants; il était chargé de 14 kil. d'allumettes belges qu'il colportait ainsi de porte en porte. Deux autres furent trouvés blottis et cachés dans une écurie du voisinage... ; seul, le quatrième put prendre la fuite. Parmi les trois fraudeurs arrêtés, se trouve un contrebandier bien connu, lui et sa famille, Edmond Dewleger, 20 ans, peigneur à Wattrelos, au Laboureur : pour essayer de dépister les soupçons, il déclara d'abord s'appeler Georges Hautefeuille. Depuis, il a donné plusieurs autres identités... et l'on a découvert qu'il s'était déjà fait condamner sous de faux noms. Aussi le Tribunal disjoint-il son affaire de celle des autres, pour élucider complètement ses antécédents. Les deux autres, Louis Duterte, 20 ans, mineur à Roubaix, rue Darbo, et Henri Deketel, 19 ans, peigneur, rue Monge, encourent chacun 3 mois de prison et 500 fr. d'amende.

L'ARGENT NE POUSSE PAS. — M. Dekien, marchand de bonbons, demeurant 136, rue de l'Epeule, à Roubaix, avait fait rouler à terre, il y a une quinzaine de jours, une pile de pièces de cent sous. L'argent ne pousse pas, dit-on, c'est bien vrai, car une partie de ses écus fila dans la poche de son domestique, Henri Minétrez, âgé de 19 ans, lequel les ramassa lestement derrière la cheminée. Avec cet argent, Minétrez fit la fête, c'est ce qui amena son arrestation : il a avoué avoir pris ainsi 35 fr. 15 jours de prison avec sursis à ce jeune voleur.

MENDIANT IRASCIBLE. — Victor Delescluse, 52 ans, journalier à Roubaix, se présentait en état d'ivresse dans une usine de Mouvaux, pour demander la charité : le concierge voulut le faire sortir, Delescluse le roua de coups. Ce mendiant irascible est condamné à 8 jours de prison et 5 francs d'amende.

BOISSON MAUVAISE. — Charles Dhont, 25 ans, journalier à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, a la boisson mauvaise. Il entra, le jour de l'an, dans un estaminet de la rue du Tilleul, à Tourcoing, et se mit à faire du tapage; on appela le brigadier Boulois, ce qui eut pour premier effet de faire fuir l'ivrogne. On le rattrapa rue Winoc-Chocqueel, mais là, ce fut une autre affaire : impossible de l'emmener au poste, impossible de le faire marcher. Dhont frappait à coups de pied et de poing, se roulait à terre : il fallut le hisser dans une voiture. Actuellement, pour rébellion et ivresse, Charles Dhont n'entend infliger 40 jours de prison et 5 francs d'amende.

LE JOUR DE L'AN D'UN FRAUDEUR. — C'était de 1er janvier, vers onze heures du matin; pour bien commencer l'année, Pierre Liagre, 17 ans, tireur de cordes à Tourcoing, rue de la Malestoce, avait tenu à faire la fraude. Mais les douaniers vinrent l'étrenner, à Neuve-Eglise-en-Flandre, dans la plaine Castel, au lieu du : « Bonne année, bonne santé » traditionnel, ce fut le non moins traditionnel : « Halte ! la douane ! », et comme Liagre était porteur de 25 kil. de café de contrebande, — pour une valeur de 75 francs, — on l'envoya étrenner... à la maison d'arrêt ! Et le Tribunal inflige à Liagre 15 jours de prison et 500 fr. d'amende. Une année qui commence mal pour notre fraudeur, grâce à la malencontreuse administration des douanes !!

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOUILLET-POULLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Victorine-Joseph POULLET, membre du Tiers-Ordre, décédée à Tourcoing, le 3 janvier 1903, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 6 dudit mois, à 9 heures du matin, aux Vigiles des morts qui seront chantées le même jour, à 5 heures et demie du soir, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à dix heures, et sera conduit au cimetière du Centre. — L'assem